



révision pension alimentaire RDV JAF

Par **308WinMag**, le **20/01/2021** à **12:42**

Bonjour, j'ai saisi le JAF pour une révision de pension alimentaire. Je ne suis pas représentée par un avocat et souhaite avoir quelques renseignements. J'ai des extraits bancaires de mon ex conjoint qui justifieraient éventuellement de sa mauvaise foie dans la déclaration de ses placements. (ressources). Ai je le droit de présenter ces extraits originaux (recus par courrier dans ma boîte à lettre par erreur du facteur) au juge si je constate effectivement le délit? Si de quelle façon puis-je les exploiter?

Je ne dispose pas des coordonnées de son avocat. Y a t'il des documents autres que ceux déjà fournis avec le dossier lors de ma demande, à envoyer avant l'audience à la partie adverse?

J'ai saisi le JAF en mars 2020, la révision que je demandais en mars s'appuie sur les bases des besoins d'une lycéenne entrant en terminale. Avec le COVID, mon audience est le 5 février, et les besoins futurs vont augmenter quand elle sera en Fac. Quelle est la procédure à suivre si je veux demander une augmentation par rapport à ma demande initiale?

Merci de bien vouloir me soutenir!

RAchel

Par **Marck.ESP**, le **20/01/2021** à **20:35**

Bonsoir

Vous pourriez les communiquer à votre propre avocat.

Par **308WinMag**, le **20/01/2021** à **20:49**

Bonsoir, merci pour votre réponse, mais je n'ai pas d'avocat.

Cdt